

Evaluation de l'application de la législation relative à la protection des non-fumeurs

Auteur

Dr Francis CHABAUD

Décembre 1995

Organismes commanditaires

Réseau National de Santé Publique

Objectifs

La démarche d'évaluation de l'application de la législation relative à la protection des non-fumeurs menée par six observatoires régionaux de la Santé (ORS) a commencé en septembre 1994 et s'est terminée en juin 1995. Dans ce travail, l'Observatoire Régional de la Santé du Poitou-Charentes a été plus particulièrement chargé de réaliser cette évaluation dans le secteur de l'enseignement secondaire. L'objectif de cette étude était double : il s'agissait d'abord, par une enquête déclarative, d'évaluer l'application de cette loi et de rechercher les facteurs facilitants ou les difficultés rencontrées dans la mise en place de ces mesures. Ensuite, grâce à une enquête d'observation directe, nous cherchions à préciser l'impact de ces mesures sur le comportement tabagique des élèves et du personnel scolaire et à donner une appréciation qualitative des modalités d'application de la loi Evin.

Matériels et méthode

L'enquête par voie postale, réalisée en septembre 1994, s'adressait aux responsables de 648 établissements tirés au sort dans six régions françaises. Les résultats montraient un taux de participation très important de 86,5 %, que la loi avait eu un impact certain dans 15 % des établissements (mesures nouvelles après la loi) et était venu renforcer des mesures préexistantes pour 64 % des établissements. Ces mesures portaient principalement sur l'affichage et la mise à disposition de salles spécifiques pour les usagers fumeurs.

Les difficultés d'application portaient sur la forte proportion d'enseignants fumeurs, le tabagisme des élèves et le non respect de la réglementation. Les effets positifs se résumaient à une prise de conscience du problème du tabac, une diminution du tabagisme de certains professeurs et l'aménagement des locaux.

Résultats

L'enquête d'observation sur site, débutée en mars 1995, concernait un échantillon de 4 lycées d'enseignement général et technique tirés au sort dans la région Poitou-Charentes et regroupant 4 000 personnes dont 3 700 élèves. L'indicateur utilisé concernait le rapport du nombre hebdomadaire de cigarettes allumées dans un lieu donné au nombre de personnes présentes. L'observation directe s'effectuait dans dix lieux de l'établissement à des tranches horaires différentes de la journée. Ainsi, tous horaires et tous lycées confondus, nous observions un taux moyen hebdomadaire général maximal d'infractions de 37,4 % dans la cour de récréation couverte, les élèves présentaient le plus fort taux d'infractions (45,5 % \pm 3,7 %) dans ce lieu. Tous lieux confondus, les surveillants et les élèves représentaient le groupe le plus fumeur en taux. Lycée par lycée, nous n'avons pas retrouvé de différence significative dans les niveaux de tabagisme mesurés dans certains lieux, notamment la cour couverte.

Conclusion

En définitive, cette évaluation de la loi Evin en milieu scolaire a montré l'importance et l'étendue du problème du tabagisme, le décalage entre l'objectif initial de cette loi et son application sur le terrain, et l'image de référence incontournable que jouent les adultes pour l'aménagement d'un « espace sans tabac » avec et pour les adolescents. Outre les mesures législatives, il semble de plus en plus urgent d'associer des programmes d'éducation sanitaire pour prévenir le tabagisme des lycéens.

Mots clés thématiques

Tabac
Réglementation
Etablissement scolaire
Adulte
Enquête transversale

Mots-clés géographiques

Poitou-Charentes